



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06
mairie.bengy@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU de la
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 12 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 mars, à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : Denis DURAND, maire, Ghislaine LEGROS, Guy GAUDRY, Christian MATHAULT et Loïc GRIETTE, adjoints, Bernadette GRIPPON, Julien DUCHALAIS, Marie Christine MOITY, Arnaud COUSIN, Sylviane MORASIN, Marilyne PETIT et Florence GRZESIK.

EXCUSÉ : Sébastien JONARD.

ABSENTS : Laurent FONTAINE et Stéphanie DABURON.

POUVOIRS : Sébastien JONARD à Marilyne PETIT.

M. Loïc GRIETTE a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL –APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur DURAND Denis, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal dressé par Monsieur DURAND Denis, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2017		104 735.77	19 203.35		19 203.35	104 735.77
Opérations de l'exercice 2018	523 105.49	572 590.61	183 917.65	165 658.02	707 023.14	738 248.63
TOTAUX	523 105.49	677 326.38	203 121.00	165 658.02	726 226.49	842 984.40
Résultats de clôture		154 220.89	37 462.98			116 757.91
Restes à réaliser			49 483.11	82 518.00	49 483.11	82 518.00
TOTAUX CUMULES	523 105.49	677 326.38	252 604.11	248 176.02	775 709.60	925 502.40
Résultats définitifs		154 220.89	4 428.09			149 792.80

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 220.89 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 49 485.12
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 104 735.77
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 154 220.89
D - Solde d'exécution d'investissement	- 37 462.98
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 33 034.89
Besoin de financement F=D+E	4 428.09
AFFECTATION = C =G+H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement =au minimum, couverture du besoin de financement F	4 428.09
2) H Report en fonctionnement au compte R 002 Report excédent d'investissement au R 001	149 792.80

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur DURAND Denis, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget lotissement dressé par Monsieur DURAND Denis, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2017	129 685.51			126 241.04	129 685.51	126 241.04
Opérations de l'exercice 2018	193 064.08	185 724.04	201 182.20	184 656.00	394 246.28	370 380.04
TOTAUX	322 749.59	185 724.04	201 182.20	310 897.04	523 931.79	496 621.08
Résultats de clôture	137 025.55			109 714.84	27 310.71	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	322 749.59	185 724.04	201 182.20	310 897.04	523 931.79	496 621.08
Résultats définitifs	137 025.55			109 714.84	27 310.71	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

10 voix POUR	0 voix CONTRE	2 ABSTENTIONS
---------------------	----------------------	----------------------

BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du lotissement du Pâtureau neuf,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 137 025.55 euros et un excédent d'investissement de 109 714.84 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 7 340.04
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 129 685.51
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 137 025.55
D Solde d'exécution d'investissement	- 16 526.20
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00
Déficit de financement F=D+E	109 714.44
AFFECTATION = C =G+H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00
2) H Report en fonctionnement au compte D 002 (2)	137 025.55
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE R 001 (5)	109 714.84

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

**BUDGET ASSAINISSEMENT –APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018
DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur DURAND Denis, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget service assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du service assainissement dressé par Monsieur DURAND Denis, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2017	33 808.48			40 493.41	33 808.48	40 493.41
Opérations de l'exercice 2018	41 241.82	40 940.46	28 696.53	20 722.71	69 938.35	61 663.17
TOTAUX	75 050.30	40 940.46	28 696.53	61 216.12	103 746.83	102 156.58
Résultats de clôture	34 109.84			32 519.59		-1 590.25
Restes à réaliser			31 760.00	35 272.00	31 760.00	35 272.00
TOTAUX CUMULES	75 050.30	40 940.46	60 456.53	96 488.12	135 506.83	137 428.58
Résultats définitifs	34 109.84			36 031.59		1 921.75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du service assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 34 109.44 euros et un excédent d'investissement de 36 031.59 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 301.36
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 33 808.48
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 34 109.84
D Solde d'exécution d'investissement	+ 32 519.59
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	+ 3 512.00
Excédent de financement F=D+E	36 031.59
AFFECTATION = C =G+H	- 34 109.84
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00
2) H Report en fonctionnement au compte D002 (2) Report en investissement au compte R 001	- 34 109.84 36 031.59

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Église :

Le plan incliné amovible est terminé. Il faut prévoir un réagréage de la marche intérieure.
Il est proposé de faire poser une pierre de parement.

Épicerie :

Une réunion de la commission « Bâtiments » sera programmée avec l'entreprise Blond pour la finition des travaux ainsi que pour la réfection des trottoirs.

RESTAURANT « LE CHEVAL BLANC »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le local commercial a été restitué en bon état.
Une annonce pour une reprise avec rachat du matériel pour 22 000 € est publiée.
La commune gardera la propriété de la licence IV qui sera mise a disposition par bail au futur repreneur.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES PRISE DE COMPÉTENCE « CONCEPTION, CREATION ET GESTION DE BOUCLES CYCLABLES »

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes,

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'engager une procédure de modification statutaire afin d'exercer la compétence « Conception, création et gestion de boucles cyclables » au sein du bloc de compétences obligatoires paragraphe 1.1 « Aménagement de l'espace »,
- décide de saisir selon les modalités prévues par les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 12 conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes pour leur notifier la présente délibération,
- dit que la modification prendra effet à compter de la notification de l'arrêté s'y afférent par les services préfectoraux,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA S.B.P.A. POUR L'ANNEE 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la S.B.P.A. pour l'année 2019 pour le renouvellement de la prise en charge du service de fourrière animale par cet organisme et à régler la cotisation y afférente soit :

0.40 euro par habitant x 666 habitants = 266.40 euros.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

 Le maire,

Denis DURAND.